

Programme CUS 2013-2016 P-2
«Information scientifique:
accès, traitement et sauvegarde»

**Axe principal «Publications»,
Mesure de mise en œuvre EP-10,
«Numérisation»**

**Stratégie et mesures de mise en œuvre
adaptées**

31 mars 2015

(Traduction de l'allemand)

Direction du programme:

roland.dietlicher@swissuniversities.ch, directeur du programme

gabi.schneider@swissuniversities.ch, directrice suppléante du programme

Site web: www.swissuniversities.ch/isci

Table des matières

1	Remarque préliminaire	3
2	Objectif.....	3
3	Lignes directrices pour l'encouragement.....	3
4	Projets soutenus	4
4.1	Projets techniques: «from silos to strata»	4
4.2	Projets d'assurance qualité et d'encouragement de l'interopérabilité	5
4.3	Projets d'organisation: intégration de nouveaux participants	5
5	Avant-projet pour un centre de compétence en numérisation	5
6	Étude sur la constitution d'un fonds pour la rétro-numérisation	6
7	Mesures de mise en œuvre	6

1 Remarque préliminaire

Le présent document définit la stratégie et les mesures de mise en œuvre du programme CUS P-2 dans le domaine de la numérisation. Il remplace les explications de la stratégie partielle e-Publishing ainsi que la mesure de mise en œuvre EP-10 du «White Paper for a Swiss Information Provisioning and Processing Platform 2020» du 14 avril 2014.

Le processus et les réflexions qui ont conduit à la présente adaptation sont décrits dans le document «Axe principal Publications, Mesure de mise en œuvre EP-10, Numérisation: Analyse d'adaptation de la stratégie» du 20 mars 2015.

2 Objectif

L'encouragement de la numérisation par le programme CUS P-2 porte précisément sur les plates-formes existant actuellement et consacrées à la diffusion et à l'archivage d'objets numériques. Les mesures de mise en œuvre invitent à proposer des projets permettant de perfectionner et d'ouvrir à de nouveaux partenaires et clients des plates-formes et des services établis en Suisse ces dernières années. Les contributions liées du programme CUS P-2 soutiennent des projets axés sur la technique, l'assurance qualité et l'organisation, qui contribuent au développement durable de services disponibles au niveau national.

3 Lignes directrices pour l'encouragement

L'encouragement est régi par les conditions-cadres du programme CUS P-2. Le «guide pour la proposition de projet» précise les conditions d'autorisation, les modalités de dépôt et la procédure d'évaluation; les délais de dépôt sont publiés sur le site web. Les propositions de projet doivent être déposées au moyen du formulaire valable.¹

Jusqu'à nouvel avis, le programme n'alloue aucuns fonds pour la rétro-numérisation (cf. chapitre 6).

Le programme CUS P-2 octroie des contributions de la Confédération liées à des projets au sens d'une aide de départ de 50%. Les contributions aux projets de numérisation visent la stabilité, le développement et l'extension de services existants déjà. Les projets soutenus doivent démontrer qu'ils sont limités dans le temps ou peuvent s'autofinancer à moyen terme.

Le programme CUS P-2 soutient des services ouverts aux participants. Les auteurs de proposition sont prêts à ouvrir leurs applications à de nouveaux partenaires et clients ainsi qu'à étendre leur offre à la communauté scientifique suisse entière.

Les plates-formes spécialisées dans un domaine spécifique ne sont encouragées que dans la mesure où elles produisent une valeur ajoutée transmissible, par exemple:

- Les résultats doivent être utilisables dans d'autres disciplines ou environnements.
- Des résultats de portée générale peuvent en être dérivés.
- Le projet est structurant pour d'autres disciplines.
- Le projet a valeur d'exemple.

La présentation suivante est formulée en fonction de projets de numérisation, mais elle s'applique par analogie à tous les projets soutenus par le programme CUS P-2.

¹ Voir le site web du programme: www.swissuniversities.ch/isci

4 Projets soutenus

4.1 Projets techniques: «from silos to strata»

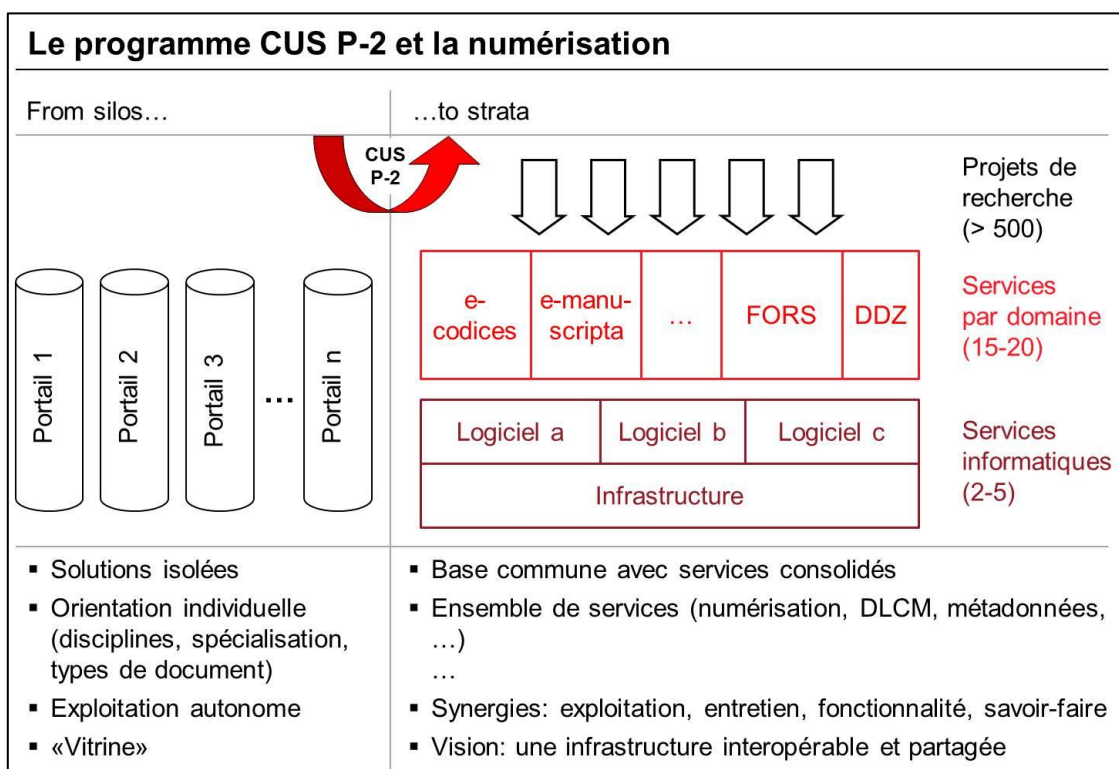
Du point de vue technique, les **fonctions de base de la numérisation** comprennent, outre l'appareillage physique (scanner), les quatre composants informatiques suivants:

1. Dépôt des documents numérisés et des métadonnées avec interfaces
2. Fonctions pour le contrôle d'accès et la conservation pérenne
3. Présentation (navigation, recherche)
4. Outils de traitement

Les deux premières fonctions sont indépendantes de la forme concrète de l'original analogique et du type d'utilisation. C'est souvent le cas aussi des fonctions 3 et 4, soit les logiciels de base servant à la présentation et à la recherche ainsi que les outils de traitement. La standardisation et la consolidation des plates-formes permettent de générer des synergies.

En règle générale, l'entretien de ces plates-formes ou environnements ne peut être assuré à long terme que par des prestataires solides des hautes écoles (par ex. les grandes bibliothèques des hautes écoles en collaboration avec les centres de calcul et SWITCH).

Le programme CUS P-2 soutient des projets tels que l'ouverture de plates-formes pour différents types d'objets numériques, le découplage de composants informatiques, l'extension vers une infrastructure multi-clients, la réunion de plates-formes existantes ou la pérennisation de l'exploitation.



„From silos to strata“: présentation simplifiée des objectifs de l'aide

4.2 Projets d'assurance qualité et d'encouragement de l'interopérabilité

Un **environnement pour objets numériques** peut être défini comme un «ensemble de services» permettant de définir des flux de travail pour différents environnements d'utilisation capables de communiquer entre eux.

Un **projet de numérisation** réunit les six éléments suivants:

1. Standards techniques du processus de numérisation
2. Métadonnées complètes et standardisées (niveaux technique, administratif, structurel et descriptif)
3. Adressage persistant
4. Conservation pérenne, archivage
5. Établissement des droits d'utilisation
6. Interfaces standardisées et ouvertes (selon le *LOD* et la *TEI*).

Le programme CUS P-2 encourage des plates-formes existantes à introduire ou à perfectionner un ou plusieurs de ces éléments.

4.3 Projets d'organisation: intégration de nouveaux participants

Les institutions ou projets de petite envergure ne sont souvent pas en mesure de préparer et de mettre en place des projets de numérisation par leurs propres moyens. En outre, les plates-formes existantes consacrées aux objets numériques et aux services correspondants doivent mieux répondre aux besoins des collections, des projets et environnements de recherche, des portails spécialisés ou des centres de données. Il faut favoriser l'intégration de nouveaux participants de petite taille et plus faibles financièrement.

Le programme CUS P-2 soutient les projets de plates-formes existantes visant à intégrer de nouveaux partenaires et clients, par ex. l'établissement de comptabilités analytiques à plus long terme et le développement de modèles de partenariat et de gestion.

Le programme accepte des propositions de prise en charge des frais de projets de nouveaux clients pour la mise en route de projets de numérisation. Les frais de rétro-numérisation et de conservation des données doivent être fournis à titre de fonds propres.

5 Avant-projet pour un centre de compétence en numérisation

Les projets de numérisation se concentrent surtout dans le domaine des sciences humaines. Dans un contexte marqué par la propagation de méthodes de travail assistées par ordinateur (*Digital Humanities*), il faut viser une meilleure interconnexion du savoir-faire des centres de recherche, des prestataires informatiques et des institutions dépositaires de la mémoire (archives, bibliothèques, collections).

Jusqu'à présent, le conseil en matière de technique de numérisation, d'environnement d'objets numériques, de standards, de bonnes pratiques et de recherche de fonds est fourni plus ou moins en l'état par les exploitants des plates-formes et publié par la Bibliothèque nationale suisse via Digicoord (<http://www.digicoord.ch>). L'offre atteint en premier lieu les spécialistes de la numérisation dans les bibliothèques et les archives. Il est donc indiqué de viser une extension du conseil et de la coordination des projets de numérisation au niveau des responsables des projets dans la recherche (encouragement de la recherche) ainsi qu'une collaboration avec les spécialistes des portails spécialisés, des environnements de recherche et des centres de données. Il s'agit ainsi d'aider les chercheurs à s'orienter, d'améliorer la qualité des projets aux yeux des bailleurs de fonds et de réduire les charges globales.

Le programme CUS P-2 accepte les propositions d'avant-projet (au sens d'une étude de faisabilité) pour la création d'un centre de compétence tenant compte de ces critères.

6 Étude sur la constitution d'un fonds pour la rétro-numérisation

Au vu de l'utilisation croissante de méthodes de travail informatisées dans les sciences humaines (par ex. éditions) ou de la durée de vie limitée des supports d'images et de sons, il faut s'attendre à un besoin persistant de rétro-numérisation.

La «Stratégie nationale» du programme CUS P-2 favorise la multiplication de contenus numériques aisément accessibles par l'acquisition de licences et encourage l'Open Access et la rétro-numérisation.² Le processus d'évaluation du programme CUS P-2 examine les bases techniques et les conditions-cadres organisationnelles de tels projets, et non pas la pertinence des contenus numériques eux-mêmes.

Dans le domaine des licences, il existe un intermédiaire bien établi – le consortium des bibliothèques universitaires suisses – capable d'évaluer la pertinence et les conditions d'acquisition de contenus sous licence; et dans le domaine de l'Open Access, il s'agit essentiellement de veiller au respect de réglementations et d'exigences de mise en œuvre obligatoires. Mais pour la rétro-numérisation, il manque un intermédiaire en mesure d'évaluer la pertinence et la qualité des projets de rétro-numérisation indépendamment des plates-formes utilisées. Il est donc difficile de délimiter ici les compétences du programme (hautes écoles) de celles d'autres bailleurs de fonds intervenant dans le secteur du patrimoine culturel – notamment la Confédération et les cantons.

Le programme CUS P-2 examine la possibilité de créer un fonds pour l'encouragement des projets de rétro-numérisation en collaboration avec d'autres partenaires (ASSH, FNS, Memoriav, la Confédération, les cantons et institutions dépositaires de la mémoire). Une étude portant sur les projets et les besoins de numérisation et les structures de financement doit permettre de proposer une base envisageable. Le programme invite à déposer des propositions de marche à suivre.

7 Mesures de mise en œuvre

La mesure de mise en œuvre EP-10³ est remplacée par les mesures de mise en œuvre suivantes:

N°	Mesure de mise en œuvre	Priorité (1-3)	Phase (1-3)
Axes principal Publications:			
EP-10a Voir chapitre 4.1	Projets d'ouverture ou de développement technique de plates-formes existantes, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture à différents types d'objets numériques • Découplage des composants informatiques • Extension vers une infrastructure multi-mandataires • Réunion de plates-formes existantes • Sécurisation de l'exploitation pérenne 	1	1

² «Concentration des forces dans l'information scientifique: Stratégie nationale», p. 8-9 (Axe principal 1: Publications).

³ CRUS CUS P-2, White Paper du 14 avril 2014, chapitres 4.3 et 5.3.

N°	Mesure de mise en œuvre	Priorité (1-3)	Phase (1-3)
EP-10b Voir chapitre 4.2	Projet d'assurance qualité et d'encouragement de l'interopérabilité: <ul style="list-style-type: none"> • Respect de standards techniques lors du processus de numérisation • Mise à disposition de métadonnées complètes standardisées • Adressage persistant • Conservation pérenne et archivage assurés • Établissement des droits d'utilisation • Mise à disposition d'interfaces standardisées ouvertes 	1	1
EP-10c Voir chapitre 4.3	Projets d'intégration de nouveaux partenaires dans une plate-forme existante ou d'extension de la clientèle, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> • Développement de modèles de gestion • Prise en charge de frais de projets pour le démarrage de projets de numérisation de nouveaux partenaires ou clients (les frais de rétro-numérisation et de conservation des données doivent être fournis à titre de fonds propres). 	1	1
EP-10d Voir chapitre 5	Avant-projet (étude de faisabilité) pour un centre de compétence chargé du conseil, de la coordination et de l'accompagnement à la mise en place pour la numérisation	1	2
EP-10e Voir chapitre 6	Étude sur un fonds pour la rétro-numérisation: proposition de marche à suivre	1	2